

Votants : 77
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 18 janvier 2019
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 29 janvier 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 28 janvier 2019

MUSEES – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA FONDATION DU PATRIMOINE A LA RESTAURATION DES DEUX VASES REALISES PAR LOUIS-LEON CUGNOT

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marcel MOINARD, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Nathalie SEGUIN, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Patrice VIAUD

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Marie-Christelle BOUCHERY à Patrice VIAUD, Jacques BROSSARD à Charles-Antoine CHAVIER, Alain CHAUFFIER à Alain LECOINTE, Jean-Luc CLISSON à Gérard EPOULET, Fabrice DESCAMPS à Elmano MARTINS, Alain GRIPPON à Marc THEBAULT, Michel HALGAN à Sylvie DEBOEUF, Monique JOHNSON à Alain PIVETEAU, Guillaume JUIN à Alain BAUDIN, Rabah LAICHOURE à Marcel MOINARD, Marie-Paule MILLASSEAU à Sylvette RIMBAUD, Rose-Marie NIETO à Anne-Lydie HOLTZ, Michel PANIER à Jérôme BALOGE, Stéphane PIERRON à Anne BAUDOUIN, Jacques TAPIN à Pascal DUFORESTEL

Titulaires absents suppléés :

Titulaires absents :

Yamina BOUDAHMANI, Sophie BROSSARD, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Dominique JEUFFRAULT, Simon LAPLACE, Serge MORIN, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques BROSSARD, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Fabrice DESCAMPS, Alain GRIPPON, Michel HALGAN, Monique JOHNSON, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURE, Marie-Paule MILLASSEAU, Rose-Marie NIETO, Michel PANIER, Stéphane PIERRON, Jacques TAPIN

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Anne-Lydie HOLTZ

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 28 JANVIER 2019

MUSEES – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA FONDATION DU PATRIMOINE A LA RESTAURATION DES DEUX VASES REALISES PAR LOUIS-LEON CUGNOT

Madame **Elisabeth MAILLARD**, Vice-Présidente Déléguée, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Les deux vases, en bronze galvanique et bronze fondu, réalisés en 1884-1885 par le sculpteur Louis-Léon Cugnot et le fondeur Christofle et Cie sur commande de l'Etat pour décorer le jardin public de Niort sont en cours de restauration.

La Fonderie de Coubertin, accompagnée par Antoine Amarger restaurateur de sculptures métalliques monumentales, assure les travaux de restauration. Le dossier de restauration a été validé par le Ministère de la Culture via les services de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et le Centre national des arts plastiques (CNAP) exerçant les droits du propriétaire des deux vases puisqu'il s'agit de deux dépôts d'Etat.

Le coût prévisionnel de l'opération globale avec intégration de la prestation de Sébastien Brunner pour restauration des deux socles en pierre et coordination de l'installation des deux vases et deux socles s'élève à 151 480 euros hors taxes.

Le plan de financement sera complété après décision de la Direction régionale des affaires culturelles sur sa subvention accordée.

Le plan de financement prévisionnel de la restauration intègre d'ores et déjà la participation de la Fondation du patrimoine à hauteur de 7 000 euros au titre de son Club de mécènes d'une part, à hauteur de 5 000 euros de manière directe d'autre part.

Une souscription publique est également lancée par la Fondation du patrimoine.

Les deux conventions jointes en annexe précisent les modalités régissant les participations financières de la Fondation du patrimoine.

Pour information, extrait du préambule à la convention relative à la participation du club de mécènes : « la Fondation du patrimoine a créé le 4 mars 2016 un club de mécènes ayant pour vocation de soutenir financièrement la mise en œuvre de projets de sauvegarde et de mise en valeur d'éléments de patrimoine public ou associatif situés dans le département des Deux-Sèvres. »

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver la convention de financement du Club de mécènes de la Fondation du patrimoine des Deux-Sèvres pour 7 000 euros,

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20190131-C48-01-2019-DE Date de télétransmission : 31/01/2019 Date de réception préfecture : 31/01/2019
--

- Approuver la convention de financement de la Fondation du patrimoine pour 5 000 euros,
- Autoriser le Président à signer ces deux conventions.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Elisabeth MAILLARD

Vice-Présidente Déléguée